12ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

## Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017

Point 21.1.4 de l’ordre du jour

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CMS** | | |
|  | CONVENTION SURLES ESPÈCESMIGRATRICES | Distribution: Générale  UNEP/CMS/COP12/Doc.21.1.4  25 mai 2017  Français  Original: Anglais |

**RÉsolutions à ABROGER EN PARTIE**

**recommandation 5.1, APPROBATION DES PLANS D'ACTION POUR CERTAINES ESPÈCES D'OISEAUX MIGRATEURS INSCRITES AUX ANNEXES I et II**

*(Préparées par le Secrétariat au nom du* *Comité permanent)*

Résumé:

Ce document abroge en partie la [Recommandation 5.1, *Approbation des plans d'action pour certaines espèces d'oiseuax migrateurs inscrites à l'Annexe I et II*](http://www.cms.int/sites/default/files/document/Rec5.1_F_0_0.pdf).

**AnnexE 1**

PROJET DE RÉSOLUTION

**~~Recommandation~~ RÉSOLUTION 5.1[[1]](#footnote-1)1,(rev.cop12)**

**apPROBATION DES PLANS D'ACTION POUR CERTAINES ESPÈCES D'OISEAUX MIGRATEURS INSCRITES AUX ANNEXES I et II**

*NB: Le nouveau texte est souligné. Le texte à effacer est ~~barré~~.*

| **Le paragraphe** | **Commentaires** |
| --- | --- |
| *Prenant* note de l'ouvrage ~~récent~~Globally Threatened Birds in Europe - Action Plans, publié par le Conseil de l'Europe et la Royal Society for the Protection of Birds (1996), qui regroupe, à l'exception de trois, la totalité des plans d'action déjà préparés par BirdLife International et Wetlands International; | Conserver tel que modifié |
| *Considérant* que les espèces *Pelecanus crispus*, *Anser erythropus*, *Branta ruficollis*, *Marmaronetta angustirostris*, *Aythya nyroca*, *Polysticta stelleri*, *Oxyura leucocephala*, *Aquila heliaca*, *Aquila clanga*, *Falco naumanni*, *Otis tarda*, *Numenius tenuirostris*, *Larus audouinii* et *Acrocephalus paludicola* sont inscrites à l'Annexe I de la CMS et que les espèces  *Phalacrocorax pygmeus*, *Aegypius monachus*, *Aquila adalberti* et *Crex crex* sont inscrites à l'Annexe II, et qu'il existe des plans d'action pour toutes ces espèces; | Conserver |
| *Considérant également* que ces plans d'action sont indispensables pour améliorer l'état de conservation de ces espèces et sont pleinement conformes aux objectifs de la Convention; | Conserver |
| *Constatant* que bon nombre des espèces mentionnées ci-dessus figurent dans le récent Accord sur la conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (sigle anglais: AEWA), qui deviendra le principal instrument de la conservation des oiseaux d'eaux dans la région; | Conserver |
| *Consciente* de la situation critique de l'espèce *Numenius tenuirostris* et prenant note du Mémorandum d'accord sur cette espèce élaboré sous l'égide de la CMS et ~~déjà~~ signé par ~~15~~ 18 pays; | Conserver tel que modifié |
| *La Conférence des Parties à la*  *Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage* | |
| 1. *Encourage*les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition des espèces mentionnées ci-dessus à appuyer l'exécution de ces plans d'action; | Conserver |
| 2. *Encourage*les Etats de l'aire de répartition de l'AEWA qui n'auraient pas encore signé cet important Accord à le faire afin d'assurer une meilleure gestion des oiseaux d'eaux dont ils se partagent l'aire; | Conserver |
| ~~3.~~ *~~Invite~~*~~les Parties à l'AEWA d'adopter à leur première session ces plans d'action en tant que Plans d'action pour certaines espèces comme prévu à l'Article 2.2 de l'Annexe 3 de l'AEWA;~~ | Abroger, caduque. En outre, l’AEWA a adopté des plans d'action par espèce pour la plupart des espèces énumérées. |
| ~~4.~~ *~~Encourage~~*~~les Etats de l'aire de répartition de l'espèce~~ *~~Numenius tenuirostris~~*~~à~~  ~~a) signer le Mémorandum d'accord s'ils ne l'ont pas déjà fait, et~~  ~~b) appuyer l'exécution du plan d'action inclus dans ce Mémorandum, et invite les organisations non gouvernementales qui ont signé le Mémorandum à soutenir activement les efforts déployés par le Secrétariat pour organiser l'exécution du plan au niveau international;~~ | Abroger, pas de rapport recent pour *Numenius tenuirostris*. Le MdE est inactif car l'espèce est proche de l'extinction.. |
| ~~5.~~ 3. *Prie*le Secrétariat et le Conseil scientifique d'apporter l'appui nécessaire à ces activités. | Conserver |

**AnnexE 2**

**RÉSOLUTION 5.1 (REV. COP12)[[2]](#footnote-2)1**

**APPROBATION DES PLANS D'ACTION POUR CERTAINES ESPÈCES D'OISEAUX MIGRATEURS INSCRITES A L'ANNEXE I et II**

*Prenant* note de l'ouvrage *Globally Threatened Birds in Europe - Action Plans*, publié par le Conseil de l'Europe et la Royal Society for the Protection of Birds (1996), qui regroupe, à l'exception de trois, la totalité des plans d'action déjà préparés par BirdLife International et Wetlands International;

*Considérant* que les espèces *Pelecanus crispus*, *Anser erythropus*, *Branta ruficollis*, *Marmaronetta angustirostris*, *Aythya nyroca*, *Polysticta stelleri*, *Oxyura leucocephala*, *Aquila heliaca*, *Aquila clanga*, *Falco naumanni*, *Otis tarda*, *Numenius tenuirostris*, *Larus audouinii* et *Acrocephalus paludicola* sont inscrites à l'Annexe I de la CMS et que les espèces  *Phalacrocorax pygmeus*, *Aegypius monachus*, *Aquila adalberti* et *Crex crex* sont inscrites à l'Annexe II, et qu'il existe des plans d'action pour toutes ces espèces;

*Considérant également* que ces plans d'action sont indispensables pour améliorer l'état de conservation de ces espèces et sont pleinement conformes aux objectifs de la Convention;

*Constatant* que bon nombre des espèces mentionnées ci-dessus figurent dans le récent Accord sur la conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (sigle anglais: AEWA), qui deviendra le principal instrument de la conservation des oiseaux d'eaux dans la région;

*Consciente* de la situation critique de l'espèce *Numenius tenuirostris* et prenant note du Mémorandum d'accord sur cette espèce élaboré sous l'égide de la CMS et signé par 18 pays;

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Encourage*les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition des espèces mentionnées ci-dessus à appuyer l'exécution de ces plans d'action;
2. *Encourage*les Etats de l'aire de répartition de l'AEWA qui n'auraient pas encore signé cet important Accord à le faire afin d'assurer une meilleure gestion des oiseaux d'eaux dont ils se partagent l'aire;
3. *Prie*le Secrétariat et le Conseil scientifique d'apporter l'appui nécessaire à ces activités.

1. 1 Précédemment Recommandation 5.1. [↑](#footnote-ref-1)
2. 1 Précédemment Recommandation 5.1. [↑](#footnote-ref-2)